

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 23 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....13

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 0

Nombre de Délégués
votant.....17

Membres présents :

Titulaires : Mrs Roland CARLIER, Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Marc DUVAL, Robert TCHOBDRENOVITCH

Mmes Nicole GIRARD, Angélique RIVOIRE, Laure ARNAUD, Karine MOURET

Absent: Mr Michel RAOUX

Absents excusés : Mrs Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT et Mmes Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Sabine PLANEILLE et Séverine MAUGAN-CURNIER

Pouvoirs:

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert TCHOBDRENOVITCH
- M. Jean-Pierre PETTAVINO donne pouvoir à M. Christian MOUNIER
- Mme Sylvie GREGOIRE donne pouvoir à Mme Nicole GIRARD
- M. Philippe ROUX donne pouvoir à M. Lionel GOMEZ

N°22-15

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE REFLEXION SUR LES DECHETS DU BASSIN RHODANIEN

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1414-3, II du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les statuts du SIECEUTOM et l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°20-01 du 11 février 2020 relative à l'adhésion du SIECEUTOM à l'association de réflexion sur les déchets ménagers et assimilés du bassin vacluso-rhodanien ;

Vu la délibération n°20-22 en date du 15 septembre 2020, portant élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente du SIECEUTOM ;

Considérant l'intérêt pour les acheteurs publics de se grouper pour répondre à leurs besoins communs en matière d'achats, tant d'un point de vue économique que technique, afin

- d'être plus attractifs auprès des fournisseurs
- de renforcer la position de l'acheteur dans la relation commerciale,
- d'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats,
- de mutualiser la procédure de mise en concurrence
- de donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les membres du groupement,
- de faire bénéficier tous les membres du groupement des connaissances techniques de services spécialisés, chargés de coordonner la procédure de mise en concurrence ;

Considérant la constitution du groupement d'achat permanent entre les membres de l'association de réflexion sur les déchets du bassin rhodanien ;

Considérant le projet de convention aux termes de laquelle le SIECEUTOM adhérera au groupement d'achat permanent, et pourra participer aux achats groupés de son choix lancés dans le cadre du groupement et pourra également coordonner certains achats groupés ;

Considérant qu'il faut élire le représentant du SIECEUTOM qui sera désigné membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement permanent, étant précisé qu'il devra être préalablement membre de la CAO du SIECEUTOM,

Considérant qu'il faut également élire un membre suppléant, selon les mêmes conditions.

Considérant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIECEUTOM sont :

Mme GIRARD Nicole

Mme ARNAUD Laure

M. ROBERT Jean-Louis

M. KLEIN Etienne

Mme MAUGAN-CURNIER Séverine

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'AUTORISER le Président à signer la convention-cadre de groupement d'achats permanent et tous actes aux effets ci-dessus.

D'AUTORISER le Président à engager le SIECEUTOM dans les achats groupés lorsqu'ils intéresseront le syndicat.

D'AUTORISER le Président à revêtir la qualité de coordonnateur pour certains des achats groupés et signer les marchés issus des procédures menées dans le cadre du groupement.

D'ELIRE le Président M. Christian MOUNIER en tant que représentant du SIECEUTOM qui sera désigné membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement permanent.

D'ELIRE M. Jean-Louis ROBERT, délégué de COTELUB en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement permanent.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :



En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20220323-DEL22_15-DE